

Votre régime prévoyance en chiffres en 2021

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

20,4 M€ HT à charge des anciens salariés

2,4 M€ prélevées sur la réserve de couverture



Charges de prestations

18,6 M€



Réserves

Réserve générale : 9,5 M€

Réserve de couverture : 48,2 M€

Ce document présente la synthèse des comptes 2021 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion.

Faits marquants

Après une année 2020 atypique marquée par l'épidémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises dans ce contexte, l'exercice 2021 se traduit par un accroissement de la charge des prestations : « rattrapage » des soins et plein effet de la réforme du 100 % santé sur le dentaire, l'optique et en 2021, les aides auditives, avec un meilleur remboursement pour l'assuré.

Les taux de cotisations du régime des anciens salariés (exprimés en % du plafond de la Sécurité sociale) sont stables depuis plusieurs années. Les cotisations 2021 ont donc évolué uniquement de l'évolution liée au plafond de la Sécurité sociale en 2020 (indexation selon l'évolution du PSS de l'année N-1) soit + 1,51 %. Il convient par ailleurs de rappeler que les cotisations n'évoluent pas en fonction de l'âge et que les retraités dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an bénéficient d'une réduction de leur cotisation santé de 180 € à 348 € par an selon leur revenu. Les frais de gestion du régime restent très compétitifs (moins de 7 % des cotisations). Le compte de résultat est tout juste équilibré en 2021 malgré l'augmentation de la charge de prestations.

Les assurés ont également bénéficié en 2021 de nouveaux services : Hospiway (aide à la préparation d'une hospitalisation) et C'Evidentia (prévention visuelle) ainsi que la prise en charge des consultations chez un psychologue ou un psychothérapeute et le renfort de l'accompagnement des assurés confrontés à une situation difficile.



**15 600 anciens salariés
et 1 400 ayants droit**

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2021 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais sur cotisation : **6,40 % des cotisations nettes de taxes**
- Frais liés au financement des services santé : **3,3 € par assuré**
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : **0,16 % des cotisations nettes de taxes**

soit au total **6,92 % des cotisations nettes de taxes**

Il n'y a pas de frais d'acquisition versés à des intermédiaires.

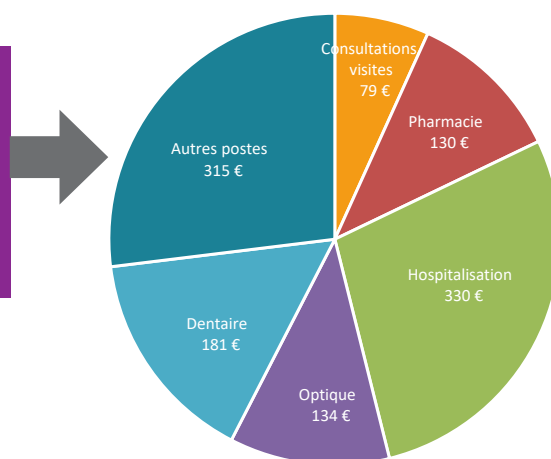
Comptes 2021

Compte santé (RPC + RS)	en M€
Cotisations payées par les anciens salariés HT	18,0
Abondement financé par la réserve de couverture	2,4
Total cotisations HT	20,4
Frais de gestion	- 1,4
Prestations versées	- 18,6
Résultat technique et financier	0,4
en % des cotisations HT	2 %

Le résultat 2021 est à l'équilibre malgré la hausse de la charge de prestations. Les frais restent très compétitifs. Ils représentent **6,80 %** des cotisations HT et les prestations versées représentent **91,1 %** des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de **48,2 M€** au 31 décembre 2021 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an. Cela représente plus de 10 % des cotisations, soit un montant de 2,4 M€ financé par la réserve de couverture.

Réserve de couverture	en M€
Réserve de couverture au 01/01	46,0
Dotation par le fonds collectif	3,6
Financement de l'abondement de l'année	- 2,4
Produits financiers	1,1
Réserve de couverture au 31/12	48,2

En moyenne chaque assuré a bénéficié de :
1 147 €
de remboursements sur l'année

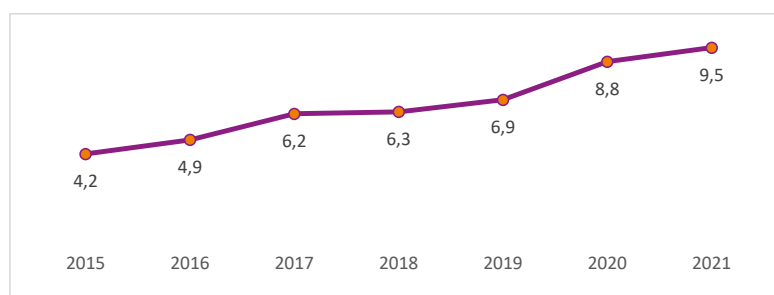


Les postes optique, dentaire et aides auditives bénéficient désormais du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2021, le régime dispose de **9,5 M€** de réserves soit 46 % des cotisations de l'année.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	8,8
Résultats de l'année	0,4
Produits financiers nets	0,3
Réserves santé au 31/12/2021	9,5
en % des cotisations HT	46 %



Perspectives 2022

En 2022, les faits marquants à ce jour sont :

- Les cotisations versées par les anciens salariés n'ont pas augmenté en 2022 : le compte de résultat santé pourrait être déficitaire mais les réserves permettront de faire face au déficit.
- Les partenaires sociaux de la branche ont lancé une enquête auprès des entreprises, des salariés et anciens salariés adhérents au régime pour savoir si les services du régime et les actions du Haut degré de solidarité sont connus et appréciés. Cette enquête devrait permettre de faire évoluer les services et d'identifier les thèmes qui pourraient donner lieu à la mise en place d'actions nouvelles en 2023.

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite "Loi Evin".

Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur prevoyancepharma.com

apgis

Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale.

SIREN n°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex – apgis.com



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX